

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 235

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 29

A l'alinéa 25, substituer au mot :

« pourra »,

le mot :

« peut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.